



COMMUNIQUE DE PRESSE

Les polices vaudoises renforcent le dispositif en faveur des victimes de violences domestiques

Lausanne, le 1.12.2025

Face à la hausse des situations de violences domestiques, le Conseil cantonal de sécurité (CCS), sous l'impulsion de son président, le conseiller d'État Vassilis Venizelos, renforce l'action policière en matière de prévention et de lutte contre ce fléau. Cette nouvelle stratégie des polices vaudoises permettra d'améliorer et de mieux coordonner, à l'échelle cantonale, la prise en charge policière des victimes à travers un dispositif harmonisé, qui intègre notamment des réalisations lausannoises et des polices communales.

En 2024, les polices vaudoises sont intervenues en moyenne cinq fois par jour pour des situations de violences domestiques, soit 1'722 interventions au total (+ 9% par rapport à 2023). Ce phénomène fait de nombreuses victimes parmi les femmes et les enfants – près d'une situation sur trois suivie par la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse est concernée par ce fléau. Face à ces constats alarmants, le CCS a adopté une stratégie dont le but est de renforcer et d'harmoniser la réponse policière au niveau cantonal.

Avec cette nouvelle stratégie, les membres du CCS souhaitent que, sur l'ensemble du territoire, les victimes puissent bénéficier d'un accompagnement global alliant soutien, conseils et aide dans les démarches judiciaires, tout en étant orientées vers un réseau de partenaires adaptés (services sociaux et médicaux, centres LAVI, hébergements d'urgence, etc.). Cette démarche vise également à encourager les victimes à se signaler, que ce soit auprès de la police ou d'autres structures spécialisées. Par ailleurs, la formation et les actions de prévention et de sensibilisation en matière de violences, en particulier de violences intrafamiliales, seront renforcées.

Cette stratégie policière se déploiera notamment à travers les axes principaux suivants :

- Le développement, dans chaque région, de spécialistes référents en matière de violences domestiques chargés notamment de s'enquérir de l'état des victimes après l'intervention de la police, d'enregistrer leur plainte ou encore de les orienter dans le processus judiciaire et vers les partenaires pour un soutien social ou médical ;
- L'amélioration d'aménagement d'espaces d'accueil confidentiels, confortables et rassurants pour les auditions ou le dépôt de plainte ;
- L'intensification de la formation continue spécifique pour l'ensemble des intervenants ainsi que pour le personnel dédié ;
- Le renforcement de la prévention policière ;
- Un suivi renforcé des auteurs de violences domestiques (gestion de la menace).



Par ailleurs, dans le cadre du développement de la surveillance électronique au niveau intercantonal, la police collaborera étroitement avec les partenaires cantonaux impliqués afin de garantir une intervention rapide auprès des victimes en cas de violation des mesures d'éloignement par les auteurs.

Le CCS a donné mandat à la Direction opérationnelle de la police coordonnée de traduire cette stratégie en un plan d'action opérationnel. Les premiers effets devront être déployés dès le printemps 2026, en complément du dispositif cantonal pluridisciplinaire existant depuis une dizaine d'années. Si celui-ci a fait ses preuves, la situation demeure néanmoins préoccupante : les quatre homicides enregistrés en 2024 sur le territoire vaudois étaient tous des féminicides liés à des violences domestiques.

Pour le conseiller d'État Vassilis Venizelos, président du CCS et chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, « le CCS réaffirme avec cette stratégie sa détermination à mieux protéger les victimes et à lutter avec constance et coordination contre les violences domestiques ». Pour Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie à Lausanne, « l'attention aux victimes est une composante essentielle de l'action policière ». Enfin, Jean-Marc Chevallaz, président de la Conférence des Directrices et Directeurs des Polices communales vaudoises (CDPV) estime que « développer la proximité, c'est améliorer la prise en charge ».

Signatures :

Le Conseil cantonal de sécurité

- Le Chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (Président), M. le Conseiller d'État Vassilis Venizelos, 079 506 11 36
- Le Président de la Conférence des Directrices et Directeurs des Polices communales vaudoises (CDPV), M. Jean-Marc Chevallaz, 079 416 29 57
- Le Directeur de la sécurité et de l'économie, Ville de Lausanne, M. Pierre-Antoine Hildbrand, 079 964 27 39
- Le Représentant des communes délégatrices, M. Pierre-Alain Lunardi